

Procédures criminelles — FF766

Inventaire de la liasse, année 1722

Cet inventaire recense, affaire par affaire, les procédures criminelles instruites devant les capitouls de Toulouse et conservées sous la cote FF766. Chaque ligne correspond à une procédure : sa cote, ses dates extrêmes, les parties, la qualification des faits, la sentence rendue et le nombre de pièces conservées.

Nota bene — les dates sont en nouveau style. Un tiret signale une information absente de la source ; les dates de fin ne sont renseignées que lorsqu’une sentence a été rendue.

Répertoire des affaires

Cote	N° liasse	N° greffier	Pièces intern s	Anc. cote	Date de plainte	Date de sentence	Plaignant	Profession	Époux ou père	Accusé(s)	Type de cas 1	Type de cas 2	Type de cas 3	Type de cas 4	Sentence	Précisions	Nb	Observations
FF766/1	001	13	1 à 19	101B153	04/01/1722	—	LAVAL (Paul)	garçon imprimeur	—	MARTEL (Pierre), garçon libraire / GAYE (Jean), boulangier	assassina t	excès réels	excès avec arme	—	—	—	34	verbal du chirurgien / désistement de la plainte faite contre le 1er accusé par acte du 11 février (Milhet, notaire / avec un acte de juillet 1723 prévenant la fiancée de Gaye qu'il vaut mieux qu'elle réfléchisse avant de l'épouser car il risque d'être condamné à 200# de dommages et intérêts / mention d'une procédure récriminatoire de Gaye devant le viguier
FF766/1	002	—	—	101B153	07/01/1722	—	DENCAUSSE (Marie)	épouse de	GAILLARD (Pierre), cordonnier	HUC-dit-LOUBENS (Pierre), cordonnier / SEIGNOURET (Catherine), <i>son épouse</i>	insultes	attentat	excès	—	—	—	8	l'accusée, maître de la maison où loge la plaignante, fait une procédure récriminatoire contre elle et son mari devant le viguier, il va aussi fournir un verbal du chirurgien en sa faveur (où il serait à l'article de la mort)
FF766/1	003	—	—	101B153	07/01/1722	—	MAURIN (Jean) / ROUBIERE (Gabrielle)	<i>mari et femme</i>	—	TARBES, tailleur / BOUNIOL (Jacques), marchand de bois	excès	fausse accusatio n	—	—	—	—	4	verbal du chirurgien (pour l'épouse qui a des pertes de sang) / le premier accusé prétend avoir été blessé par un coup de couteau donné par le plaignant
FF766/1	004	—	—	101B153	14/01/1722	29/01/1722	BLANQUETTE (Marie)	<i>veuve de</i>	PELETAN (Pierre), de Montpellier	VIOLS (Michel), ancien officier	insultes	diffamati on	excès	—	excuses publiques / dommages et intérêts	devant 6 témoins / 25# / + témoins	11	verbal du chirurgien / voir autre procédure contre l'accusé à la requête de Guillaume Revel le 27 dudit
FF766/1	005	12	1 à 8	101B153	23/01/1722	désistemen t du 10 février 1722	DILHAC-de- POURROY (Pierre)	tapissier	—	PAGES-dit- DOUMERGUE (Jean), marchand de peaux et culottes de chamois, apprenti tapissier chez le plaignant	vol domestiq ue	—	—	—	—	—	9	avec désistement de plainte retenu par Milhet, notaire
FF766/1	006	—	—	101B153	24/01/1722	—	DESPESELS (Paule)	<i>filles de</i>	DESPESELS (Bernard), marchand brodeur, de Carcassonne	BLANC (Jean- Baptiste), étudiant en médecine	dénonce de grossess e	promess e de mariage	—	—	—	—	6	avec certificat de grossesse dressé par une sage-femme assermentée / lors de son interrogatoire, l'accusé assure vouloir épouser la plaignante
FF766/1	007	—	—	101B153	25/01/1722	—	GESTA (Jean)	meunier	—	MAZOUÉ, métayer de Mr HAVAR de LAMAZOIRE / + <i>son filiâtre</i>	excès avec arme	—	—	—	—	—	4	querelle au cabaret / verbal du chirurgien (qui ne confirme pas vraiment que le plaignant ait reçu des coups de couteau)
FF766/1	008	—	—	101B153	27/01/1722	—	REVEL (Guillaume)	écuyer	—	VIOLS (Michel), ancien officier	assassina t	excès	insultes	menaces	—	—	4	la rixe n'est guère violente, si ce n'est que le plaignant se fait mordre à la main / voir précédente procédure contre l'accusé à la requête de Marie Blanquette, le 14 dudit
FF766/1	009	—	—	101B153	29/01/1722	—	<i>capitouls (les)</i>	<i>agissant pour le greffier de la police</i>	—	<i>inconnus</i>	vol à heure nocturne	vol avec effraction	—	—	—	—	1	les voleurs enfoncent une armoire et emportent seulement une petite somme d'argent
FF766/1	010	—	—	101B153	31/01/1722	—	TROY (Joseph)	marchand, du lieu de	—	GESTES (Mathieu), hôte du logis de la	vol	négligenc e	—	—	—	—	8	vol de la valise du plaignant, laissée à la garde des

Cote	N° liasse	N° greffier	Pièces intern es	Anc. cote	Date de plainte	Date de sentence	Plaignant	Profession	Époux ou père	Accusé(s)	Type de cas 1	Type de cas 2	Type de cas 3	Type de cas 4	Sentence	Précisions	Nb	Observations
								Laymon		Croix-Rouge / PELEGRY (Roze), <i>son épouse</i>								plaignants dans leur coffre "fort" (qui est placé au pied de leur lit) / accommodement proposé pour rembourser le plaignant sous 2 ans
FF766/1	011	—	—	101B153	05/02/1722	16/02/1722	PONS (François)	marchand	—	LACAZE-dite- FUSTIERE (Fabienne), revendeuse, épouse MAIGNAC (Pierre), verrier / LACAZE (Toinette), revendeuse, veuve ROUQUETTE (François), charpentier, <i>sœurs</i>	voie de fait	excès	insultes	—	dommages et intérêts	12# (dépens inclus)	9	querelle alors qu'une des accusées négocie l'achat de 50 sardines dans la boutique du plaignant / voir aussi la procédure des accusées contre le plaignant (même jour), avec sentence commune aux deux
FF766/1	012	—	—	101B153	05/02/1722	16/02/1722	LACAZE-dite- FUSTIERE (Fabienne) / LACAZE (Toinette)	revendeuse, <i>épouse de</i> /revendeuse, <i>veuve de,</i> <i>sœurs</i>	MAIGNAC (Pierre), verrier / ROUQUETTE (François), charpentier	PONS (François), marchand	excès	—	—	—	rejet de la plainte	—	4	voir aussi la procédure de l'accusé contre les plaignantes (même jour), ou se trouve la sentence commune
FF766/1	013	—	—	101B153	10/02/1722	—	DEBAX (Jacquette)	<i>fille de</i>	DEBAX (Jean), chevrotier	GUIBBERT (Pierre), pourvoyeur à la place du Salin	dénonce de grossess e	—	—	—	—	—	8	l'accusé, marié et associé du père de la plaignante, propose un accommodement à 15# par mois jusqu'aux couches de la jeune fille
FF766/1	014	—	—	101B153	11/02/1722	—	PECH (Madeleine)	femme de chambre	chez Mme de TRAVERSIER	TRAVERSIER (Jérôme de), seigneur de Niaux et Lapujade, <i>maître de la plaignante</i>	dénonce de grossess e	abandon	—	—	—	—	13	lors d'une audition d'office le 10 février elle ne veut accuser personne, le lendemain elle se ravise et porte plainte / l'accusé (qui est marié) dira que c'est le curé du lieu de Lapujade, qui est le père de l'enfant (et qu'il serait d'ailleurs poursuivi par l'official de Pamiers)
FF766/1	015	—	—	101B153	17/02/1722	—	GESTES (Mathieu)	hôte	hôte du logis de la Croix Rouge	X (Claire), fille de service au logis de la Croix Rouge	vol	—	—	—	—	—	1	vol dans les poches de culottes de deux clients alors qu'ils dormaient / la plainte est manquante, il ne reste plus qu'une pièce du cahier d'inquisition datant du 17 février 1722, la date de plainte ne peut être que du même jour car le vol est découvert le matin même
FF766/1	016	—	—	101B153	20/02/1722	—	VIGUIER (Jeanne)	<i>fille de</i> [+]	VIGUIER (Hugues), bourgeois de Castelnaudar y	LAPASSE (Jean)	dénonce de grossess e	promess e de mariage	—	—	—	—	1	le couple aurait même passé un contrat de mariage et des bans avaient été publiés / le garçon semble s'être évadé depuis qu'il a appris qu'elle est enceinte
FF766/1	017	—	—	101B153	23/02/1722	—	LAFORGUE (Marthe)	fille de service	chez VERDEIL, relieur et tenant des écoliers en service	COLLONGUES-dit- SAINT-LYS (Pierre), cordonnier	dénonce de grossess e	—	—	—	—	—	5	avec relation d'une sage- femme (certificat de grossesse, enceinte de 9 mois) / l'accusé, qui nie tout, présente une requête où il se dit atteint de pleurésie, de fièvres quarte et autres maux, se dit valétudinaire depuis 5 ans
FF766/1	018	—	—	101B153	28/02/1722	—	LAPORTERIE (Pierre)	cordonnier	—	FABRE-dit-POIRIER (Pierre), cordonnier / DELBREUIL-dit-	assassina t	insultes	menaces	—	—	—	3	querelle au cabaret où le plaignant se fait attirer par le premier accusé (les 2 ont été bayles du corps en même

Cote	N° liasse	N° greffier	Pièces internes	Anc. cote	Date de plainte	Date de sentence	Plaignant	Profession	Époux ou père	Accusé(s)	Type de cas 1	Type de cas 2	Type de cas 3	Type de cas 4	Sentence	Précisions	Nb	Observations
										LAVOCAT (Antoine), <i>son parâtre</i>								temps) / voir aussi la procédure des accusés contre le plaignant (le 1er mars)
FF766/1	019	—	—	101B153	01/03/1722	—	FABRE-dit-POIRIER (Pierre) / DELBREUIL-dit-LAVOCAT (Antoine)	cordonnier / <i>son parâtre</i>	—	LAPORTERIE (Pierre), cordonnier	diffamati on	voie de fait	—	—	—	—	6	querelle au cabaret / l'accusé est un ancien bayle du corps des cordonniers, comme le 1er plaignant / voir aussi la procédure de l'accusé contre les plaignants (le 28 février)
FF766/1	020	—	A à O	101B153	04/03/1722	10/03/1722	<i>procureur du roi (Le)</i>	<i>agissant pour l'ordre public</i>	—	LOUBET (François), domestique chez Mme de RESSEGUIER	vol	—	—	—	fouet / marque / bannisseme nt	jusqu'au sang / fleur de lis / 3 ans	15	avoue 2 autres petits larcins commis chez ses précédents maîtres
FF766/1	021	—	—	101B153	04/03/1722	31/03/1722	<i>procureur du roi (Le)</i>	<i>agissant pour l'ordre public</i>	—	TONNELIER-dit-DRAGON (Jean), garçon boulanger / LAYERLE (Pierre), garçon boulanger / JEAN (Bernard), garçon boulanger	vol	—	—	—	amende / mise hors de cour / mise hors de cour	25# / + dépens	26	le propriétaire de la maison où loge Dragon (Mr de Lapasse) est un temps inquieté puis finalement mis hors de cause / seul le premier accusé sera condamné (à une "aumône" de 25# livres dont il devra s'acquitter s'il veut sortir de prison)
FF766/1	022	—	—	101B153	05/03/1722	—	GLEYZES (Jean-Paul)	garçon chirurgien	chez COLLONGUES , chirurgien	CARREL (Antoine), maçon / MATHIEU-dit-THEZAC (Etienne), tailleur de pierre	excès	—	—	—	—	—	15	querelle à la sortie du cabaret / verbal du chirurgien / voir nouvelle procédure du plaignant contre le 2e accusé (le 28 dudit)
FF766/1	023	—	—	101B153	05/03/1722	22/04/1722	DUBOUZET (Catherine)	<i>épouse de</i>	DUPUY, greffier	BOURDEZEAU (Pierre), garçon perruquier / JOUVION-dit-LAMONTAIGNE (Bernard), dragon au régiment de Rochepierre	indécenc es	excès	—	—	dommages et intérêts	30# / + dépens	11	verbal du chirurgien / fait des propositions indécentes à la plaignante lorsqu'elle passe devant lui, elle le gifle, il répond violemment / seul le premier accusé est condamné
FF766/1	024	—	—	101B153	11/03/1722	—	ADER (Pierre)	marchand boutonnier	—	ADER (Bernard), <i>frère du plaignant</i>	insultes	assassina t	menaces avec arme	récidive	—	—	2	voir aussi les 2 procédures du même contre le même les 6 juillet 1721 et 9 décembre 1721
FF766/1	025	—	—	101B153	16/03/1722	30/03/1722	CREPEL (Jeanne)	<i>épouse de</i>	MOURAS (Jean), marchand	SENTENAC (François), soldat du guet / DELBOY (Jeanne), <i>son épouse</i>	insultes	diffamati on	menaces	—	excuses publiques / dommages et intérêts	devant le rapporteur du procès / 40# (dépens inclus)	8	"poullaille, branleuse de v..., elle n'auroit qu'à se déshabiller et on verroit la fleur de lis" sur son épaule / l'accusé sera interdit de ses fonctions (sans gages) tant qu'il n'aura pas satisfait aux termes de la sentence
FF766/1	026	—	—	101B153	20/03/1722	—	MATHIEU (Jean) / JULIEN (Angélique)	domestique, <i>mari et femme</i>	chez Mr de CATILLON, chanoine	PIETTE (Etienne-Raymond), compagnon orfèvre / SALVAT (Jean), ancien inspecteur des gabelles	attentat	excès	insultes	—	—	—	6	le plaignant ayant une "petite discussion" avec sa femme, les accusés s'avisent de pénétrer dans son appartement, le battent et insultent sa femme / voir aussi la procédure du 1er accusé contre le plaignant (même jour)
FF766/1	027	—	—	101B153	20/03/1722	—	PIETTE (Etienne-Raymond)	compagnon orfèvre	—	MATHIEU (Jean), domestique	excès	—	—	—	—	—	3	veut stopper l'accusé qui bat sa femme et se fait alors agresser / voir aussi la procédure de l'accusé contre le plaignant (même jour)
FF766/1	028	—	—	101B153	28/03/1722	—	GLEYZES (Jean-Paul)	garçon chirurgien	chez COLLONGUES	MATHIEU-dit-THEZAC (Etienne),	menaces	—	—	—	—	—	3	voir la première procédure du plaignant contre l'accusé (le 5

Cote	N° liasse	N° greffier	Pièces internes	Anc. cote	Date de plainte	Date de sentence	Plaignant	Profession	Époux ou père	Accusé(s)	Type de cas 1	Type de cas 2	Type de cas 3	Type de cas 4	Sentence	Précisions	Nb	Observations
									, chirurgien	tailleur de pierre								dudit)
FF766/1	029	11	—	101B153	14/04/1722	—	DUPUY (Marie)	filie de service	chez Mme de BAYARD-LA-CEPIERE	DIRA, bourgeois de Saverdun	dénonce de grossesse	—	—	—	—	—	8	l'accusé est un ancien maître de la plaignante / avec requête en provision pour ses frais de couches (20# accordées) / avec relation d'expertise (certificat de grossesse) par une sage-femme assermentée
FF766/1	030	—	—	101B153	16/04/1722	—	syndic de la ville de Toulouse (Le)	agissant pour le bien public	—	inconnus	dégradation de bien privé	enlèvement d'effets	—	—	—	—	4	vol de matériaux d'une maison abandonnée dite "La Raffinerie" à Saint-Cyprien / il semble qu'il n'en reste plus grand-chose, à peine des bouts de murs
FF766/1	031	—	—	101B153	20/05/1722	—	COSTES (François)	greffier des capitouls	—	BEGUE (Mlle)	insultes	diffamation	—	—	—	—	1	suite à la non restitution d'une "cavette tenant environ 3 pégas, avec son paluer double", le plaignant va la réclamer à l'accusée qui l'accueille avec force injures
FF766/1	032	—	—	101B153	12/06/1722	04/07/1722	procureur du roi (Le)	agissant pour l'ordre public	—	MOULIS (Michel)	vol avec effraction	récidive	—	—	amende honorable / galères	10 ans	14	la plainte (absente) semble dater du 12 juin 1722 / référence à de nombreux autres vols à des dates plus lointaines / avec arrêt du parlement du 16 juillet qui, sur l'appel, ordonne un plus enquis
FF766/1	033	—	—	101B153	12/06/1722	—	procureur du roi (Le)	agissant pour l'ordre public	—	GARGUY (Pierre) / CAPEL (Marc) / LACAZE (Etienne) / PUNTIS (Claude) / TOQUOBERT-dit-MOISSAC (Jean)	vol avec effraction	vol à heure nocturne	récidive	—	—	—	2	plainte générale contre cette bande de voleurs / toutes les personnes ici citées ont déjà eu à faire avec la justice
FF766/1	034	—	—	101B153	13/06/1722	—	TOULOUSE (Raymond)	soldat du guet	—	LABARTHE, soldat du guet	insultes	excès avec arme	—	—	—	—	5	verbal du chirurgien / coup d'épée au visage / requête en provision pour ses soins
FF766/1	035	—	—	101B153	16/06/1722	—	UZAC (Jean)	tapissier	—	CRESSON-dit-PICARD (Simon), menuisier	insultes	excès	—	—	—	—	4	verbal du chirurgien / querelle au corps de garde de la porte Saint-Etienne où les parties sont de permanence / voir aussi procédure de l'accusé contre le plaignant (même jour)
FF766/1	036	—	—	101B153	16/06/1722	—	CRESSON-dit-PICARD (Simon)	menuisier	—	UZAC (Jean), tapissier	insultes	excès	—	—	—	—	3	verbal du chirurgien / querelle au corps de garde de la porte Saint-Etienne où les parties sont de permanence / voir aussi procédure de l'accusé contre le plaignant (même jour)
FF766/1	037	—	—	101B153	17/06/1722	—	CAIRE (Joachim)	religieux Cordelier	—	VIGUIER (François)	excès	—	—	—	—	—	3	l'accusé excite son chien et l'encourage à mordre le plaignant / celui-ci demande la mise à mort de l'animal, craignant qu'il n'ait la rage
FF766/1	038	—	—	101B153	19/06/1722	—	PIETTE (Etienne-Raymond)	compagnon orfèvre	—	PUJOS (Marthe), revendeuse de poisson, épouse REY (Adam), charpentier / PECH-dite-POUZONVILLE (Guillaumette), revendeuse de poisson, veuve PEDARRE (Jean)	insultes	voie de fait	—	—	—	—	6	voir aussi la procédure de la première accusée contre le plaignant (le 20 dudit)

Cote	N° liasse	N° greffier	Pièces intern es	Anc. cote	Date de plainte	Date de sentence	Plaignant	Profession	Époux ou père	Accusé(s)	Type de cas 1	Type de cas 2	Type de cas 3	Type de cas 4	Sentence	Précisions	Nb	Observations
FF766/1	039	—	—	101B153	20/06/1722	—	PUJOS (Marthe)	revendeuse de poisson, <i>épouse de</i>	REY (Adam), charpentier	PIETTE (Etienne- Raymond), compagnon orfèvre	insultes	diffamati on	voie de fait	—	—	—	3	se fait agresser parce qu'elle n'a pas d'anguilles à vendre ce jour-là / voir aussi la procédure de l'accusé contre la plaignante (le 19 dudit)
FF766/1	040	—	—	101B153	24/06/1722	13/07/1722	VALETTE (Françoise)	<i>épouse de</i>	LAMOURA-dit- ROBERT (Guillaume), cordonnier	DUBERNET (Catherine), épouse CASSAIGNE (Jean), marchand	excès	—	—	—	dommages et intérêts	15# (dépens inclus)	10	verbal du chirurgien / voir aussi la procédure de l'accusée contre la plaignante et son mari (le 26 dudit) / sentence commune au deux affaires
FF766/1	041	—	—	101B153	26/06/1722	13/07/1722	DUBERNET (Catherine)	<i>épouse de</i>	CASSAIGNE (Jean), marchand	LAMOURA-dit- ROBERT (Guillaume), cordonnier / VALETTE (Françoise), <i>son épouse</i>	insultes	excès	menaces	—	rejet de la plainte	—	7	voir aussi la procédure de l'accusée contre la plaignante (le 24 dudit), où se trouve la sentence commune
FF766/2	042	—	—	101B153	26/06/1722	—	MOREL	hôte	—	CAPOULAT-dit- COIMES (Jean)	vol	affronte ment	—	—	—	—	3	le plaignant ayant perdu un chien, l'accusé l'aurait trouvé et enfermé dans une grange avant d'aller le cacher à la campagne
FF766/2	043	—	—	101B154	01/07/1722	—	FOURNEL (Marie)	<i>épouse de</i>	THOURON (François), forgeron	LABAT (Pierre), travailleur de terre	excès	—	—	—	—	—	3	se passe alors qu'elle glanait dans un champ / voir aussi procédure de l'accusé contre la plaignante (même jour)
FF766/2	044	—	—	101B154	01/07/1722	—	LABAT (Pierre)	travailleur de terre	—	FOURNEL (Marie), épouse THOURON (François), forgeron	excès	—	—	—	—	—	3	veut venir à la rescousse de son jeune neveu, se fait agresser à son tour / voir aussi procédure de l'accusée contre le plaignant (même jour)
FF766/2	045	—	—	101B154	03/07/1722	—	GACHES (Benoit)	tourneur	—	GUIRAUD "fils", charpentier / + 4 <i>garçons charpentiers</i>	insultes	excès	—	—	—	—	4	verbal du chirurgien / querelle au cabaret
FF766/2	046	—	—	101B154	11/07/1722	30/07/1722	<i>capitouls (Les)</i>	<i>auditions d'office</i>	—	BROUSSAL (Claude), porteur de chaise / DUBUISSON (Jeanne), ancienne fille de service	vie débauch ée	bigamie	—	—	quartier de force	1 an	3	le premier est marié (son épouse semble toujours en vie) / ils passent pour mari et femme et présentent même un faux certificat de mariage / sentence contre la femme seulement
FF766/2	047	—	—	101B154	14/07/1722	29/07/1722	DUSANTY (Marie)	dévideuse de laine, <i>épouse de</i>	LAGARDELLE (François), garçon sargeur	SEGONDY (Jean), sargeur / LASERRE (Jeanne), <i>son épouse</i>	excès	—	—	—	dommages et intérêts	15# (dépens inclus)	8	la plaignante est envoyée chercher de la laine chez les accusés qui se jettent alors sur elle
FF766/2	048	—	—	101B154	20/07/1722	07/08/1722	DESCAMPS (Blaise)	commis à la levée des tailles	pour le capitoulat du Pont-Vieux	LARAN-dit-LACROIX (Guillaume), trafiquant	diffamati on	—	—	—	mise hors de cour	+ dépens	9	—
FF766/2	049	—	—	101B154	29/07/1722	—	MELET (Georges de)	noble	<i>faisant pour son fils, écolier</i>	X (Mr), porteur de chaise au service de Mr DAMBES	maltrai tance d'enfant mineur	excès	menaces	—	—	—	2	si l'enfant du plaignant est rudoyé, c'est certainement pour avoir, avec ses camarades, jeté une grêle de pierre
FF766/2	050	—	—	101B154	31/07/1722	—	DESPANON (Dominique)	prêtre, maître de latin	—	DUPUY (Mlle) / + <i>son fils</i>	voie de fait	insultes	diffamati on	—	—	—	3	commence par le jet d'un seau d'eau sur les pensionnaires du plaignant, celui-ci veut en imposer mais se fait malmener et copieusement insulter
FF766/2	051	—	—	101B154	03/08/1722	—	BESSIERES	garçon	—	PUJOS (Jean),	excès	—	—	—	—	—	7	querelle au cabaret / verbal du

Cote	N° liasse	N° greffier	Pièces intern es	Anc. cote	Date de plainte	Date de sentence	Plaignant	Profession	Époux ou père	Accusé(s)	Type de cas 1	Type de cas 2	Type de cas 3	Type de cas 4	Sentence	Précisions	Nb	Observations
							(Vincens)	cordonnier		portefaix / IZARD (Paul), garçon cordonnier	réels							chirurgien / avec requête en provision (20# accordées pour ses soins)
FF766/2	052	—	—	101B154	04/08/1722	—	PIETTE (Etienne-Raymond)	compagnon orfèvre	—	LIMOUSIN	excès	—	—	—	—	—	3	querelle au cabaret / voir aussi les procédures à la requête du même plaignant (contre des personnes différentes) des 20 mars et juin
FF766/2	053	—	—	101B154	04/08/1722	—	<i>procureur du roi (Le)</i>	<i>agissant pour l'ordre public</i>	—	SARRAMPOINT, ouvrier de nuit	infraction aux ordonnances de police	—	—	—	—	—	2	accusé d'avoir écorché un bœuf mort de maladie et l'avoir jeté dans un fossé sans autorisation préalable des capitouls (risque d'épizootie)
FF766/2	054	—	—	101B154	07/08/1722	—	TEULET (Perrette)	fille de service	chez Mme de CUMIES	LABATUT (Pierre), ouvrier en soie	dénoncé de grossesse	promesse de mariage	—	—	—	—	4	avec certificat de grossesse par une sage-femme assermentée / l'enfant va naître en septembre / l'accusé, entendu en avril 1723, offre d'épouser la plaignante
FF766/2	055	—	—	101B154	09/08/1722	01/09/1722	LAUREAU-dit-FRANC-BIARNES (Timothée)	rôtisseur	—	GRASSAGUEIL (Jean), commis au droit du quart / BALART (Michel), commis au droit du quart	excès	—	—	—	dommages et intérêts	25# (sans mention des dépens)	9	verbal du chirurgien / voir aussi procédure de l'accusé contre les plaignants (même jour) / sentence commune aux deux
FF766/2	056	—	—	101B154	09/08/1722	01/09/1722	GRASSAGUEIL (Jean) / BALART (Michel)	commis au droit du quart / commis au droit du quart	—	LAUREAU-dit-FRANC-BIARNES (Timothée), rôtisseur	insultes	menaces	voie de fait	—	rejet de la plainte	—	3	voir aussi procédure des accusés contre le plaignant (même jour), où se trouve la sentence commune aux deux affaires
FF766/2	057	—	—	101B154	10/08/1722	18/09/1722	COSTES (Marie) / COUMENGES (Catherine) / COUMENGES (Thérèse)	<i>veuve de /fille de [+] / fille de [+], mère et filles</i>	COUMENGES (Pierre)	SERRES-dit-CHAMPAGNE (Antoine), serrurier / ROQUES (Anne), <i>son épouse</i> / SERRES (Timothée), <i>leur fils</i> / SERRES (François), <i>leurs fils</i>	insultes	diffamation	excès	—	dommages et intérêts	30# (dépens inclus)	24	querelle de voisinage / la plupart des pièces sont en double
FF766/2	058	—	—	101B154	11/08/1722	—	GLASSIER (Antoine)	marchand	—	X (Guillaume)	vol à heure nocturne	—	—	—	—	—	3	vol des tiges du gros millet déjà coupé que le plaignant faisait sécher pour en nourrir son bétail
FF766/2	059	—	—	101B154	18/08/1722	—	CARRIERE (Pierre-Louis de)	écuyer	—	FERRIOL (Pierre), laquais du plaignant	vol domestique	—	—	—	—	—	1	l'accusé quitte le service du plaignant en emportant quelques effets vestimentaires
FF766/2	060	—	—	101B154	20/08/1722	—	DANJOU (Etienne)	garçon imprimeur	chez HENAULT, imprimeur	BESSE (Jean), garçon imprimeur chez HENAULT, imprimeur	insultes	excès réels	—	—	—	—	8	querelle dans l'atelier de leur maître commun, le plaignant est projeté contre la presse / verbal du chirurgien (fracture de la clavicule)
FF766/2	061	—	—	101B154	22/08/1722	11/09/1722	CAUSSE (François)	marchand, de Montpellier	—	CUQ (Marion), fille de service chez le plaignant	vol domestique	—	—	—	mise hors de cours	+ dépens	22	la sentence enjoint tout de même à l'accusé de rembourser 20# au plaignant, qui de son côté doit lui remettre 6# (2 mois de gages) / voir aussi procédure de l'accusée contre le plaignant (même jour)
FF766/2	062	—	—	101B154	22/08/1722	11/09/1722	CUQ (Marion)	fille de service	chez CAUSSE (François),	CAUSSE (François), marchand de	fausse accusation	abus et filouterie	enlèvement	—	rejet de la plainte	—	1	par cette plainte, elle contraint l'accusé à faire déposer sous

Cote	N° liasse	N° greffier	Pièces intern es	Anc. cote	Date de plainte	Date de sentence	Plaignant	Profession	Époux ou père	Accusé(s)	Type de cas 1	Type de cas 2	Type de cas 3	Type de cas 4	Sentence	Précisions	Nb	Observations
									marchand	Montpellier, maître de la plaignante / + <i>son épouse</i>	n		d'effets					scellé les objets à elle enlevés / voir aussi procédure de l'accusé contre la plaignante (même jour)
FF766/2	063	—	—	101B154	23/08/1722	—	DEBRU (Jean)	tapissier	—	TESQUIER (Mlle)	insultes	excès	—	—	—	—	4	verbal du chirurgien / le plaignant rencontre l'accusée et lui fait des reproches car elle fréquente un homme (marié ?) à qui elle donne des rendez- vous dans les églises
FF766/2	064	—	—	101B154	23/08/1722	—	VAYSSIER (François) / DAUBIAN (Marguerite)	marchand fripier, <i>mari et femme</i>	<i>faisant tant pour eux que pour leur fille</i>	MOULIS (Jean), garçon chaussetier, <i>gendre des plaignants</i>	diffamati on	violences domestiq ues	excès	—	—	—	21	verbal du chirurgien en faveur de leur fille, épouse du plaignant / voir aussi la procédure de l'accusé contre les plaignant (le 25 dudit) / voir encore les procédures des 12 et 13 octobre entre les mêmes parties
FF766/2	065	—	—	101B154	24/08/1722	—	CASSAIGNE (Barthélémy)	cuisinier	au logis de Notre-Dame à Fronton	ESTRADERE (Catherine), épouse du plaignant	adultère	vie débauch ée	—	—	—	—	9	l'accusée prétend être enceinte des œuvres de son mari, alors que celui-ci dit ne l'avoir plus fréquentée depuis leur séparation en 1719 lorsqu'il partit pour le siège de Rosas / avec commission rogatoire pour enquêter à Saint-Gaudens et à Fronton
FF766/2	066	—	—	101B154	25/08/1722	—	MOULIS (Jean)	garçon chaussetier	—	VAYSSIER (Marie- Antoinette), <i>épouse du plaignant</i> / VAYSSIER (François), fripier / DAUBIAN (Marguerite), <i>son épouse, beaux- parents du plaignant</i>	insultes	violences domestiq ues	excès	enlèvem ent d'effets	—	—	3	voir aussi la procédure des accusés contre le plaignant (le 23 dudit) / voir encore les procédures des 12 et 13 octobre entre les mêmes parties
FF766/2	067	—	—	101B154	31/08/1722	—	CASSAIGNE (Thoinette)	<i>épouse de</i>	MARCHANT (Arnaud), chevrotier	MOUYSET-dit- PASTENARGUE (Guillaume), pouvoyeur à la Pierre / CARCASSES (Louise), <i>son épouse</i>	insultes	diffamati on	excès réels	—	—	—	8	frappée à coups de poulet / fera une fausse couche le 22 septembre et le chirurgien- accoucheur en dressera un verbal
FF766/2	068	—	—	101B154	01/09/1722	—	LAMBERT (Etienne)	huissier au sénéchal	premier huissier au sénéchal	LINAS, praticien au sénéchal	assassina t	excès	—	—	—	—	3	première querelle au sénéchal, puis l'accusé attend le plaignant dans la rue et l'y rosse / verbal du chirurgien
FF766/2	069	—	—	101B154	09/09/1722	—	LATAPIE (Bertrande)	revendeuse de vin à petites mesures, <i>épouse de</i>	ALBERT (Raymond), pageleur	CASTEX (Jean), tonnelier, joueur juré	insultes	excès	—	—	—	—	7	querelle à propos de vin qui aurait tourné / pas de sentence mais une note au dos de la plainte laisse à entendre que l'affaire a été terminée (à l'audience ?) le 24 dudit
FF766/2	070	—	—	101B154	09/09/1722	—	CROZES (Marianne)	<i>fil le de</i> [+]	CROZES (Jean), tisserand de draps	ROUDEL (Guillaume)	dénonce de grossess e	promess e de mariage	—	—	—	—	1	la plaignante assure que des pactes de mariage ont été passés devant Grassy, notaire du lieu de Conques, où elle réside
FF766/2	071	—	—	101B154	17/09/1722	—	PUJOS (Arnaud)	serrurier	—	RIVES, serrurier / RIVES, serrurier, <i>frères</i>	diffamati on	fausse accusatio n	menaces	—	—	—	3	se passe lors d'une assemblée du corps / "qu'il étoit de la bande de Biscaye et Duzièrs qui venoint d'estre pendus"

Cote	N° liasse	N° greffier	Pièces intern es	Anc. cote	Date de plainte	Date de sentence	Plaignant	Profession	Époux ou père	Accusé(s)	Type de cas 1	Type de cas 2	Type de cas 3	Type de cas 4	Sentence	Précisions	Nb	Observations
FF766/2	072	—	—	101B154	19/09/1722	—	ROUGIAN (Antoine) / LA-CHAPELLE (Françoise-Henriette) / ROUGIAN (Jeanne-Marie)	notaire royal, <i>mari et femme /leur sœur et belle-sœur, veuve de</i>	LA-CHAPELLE (François)	ROUGIAN (Jean-Antoine), praticien au palais / DARRIBAT (Jeanne), son épouse / DARRIBAT (Jean)	assassinat	menaces	excès	—	—	—	9	verbal du chirurgien pour la 2e plaignante / querelle de famille au sujet d'une métairie en indivision à Falgarde pour laquelle ils sont en procès devant le sénéchal / avec copie d'une plainte des 2 plaignantes devant le viguier (du 3 juillet) contre l'accusé pour insultes et menaces
FF766/2	073	—	—	101B154	24/09/1722	—	DARIE (Pierre)	laboureur, du lieu de Saverdun	—	<i>verbal de recherche (sans accusé ici) suite au vol d'une jument et sa revente à Toulouse</i>	—	—	—	—	—	—	1	cette pièce est un "verbal de recherche" qui autorise ledit Darié à faire la recherche de sa jument volée qui a été revendue aux religieux de la Mercy / sa plainte et procédure se faisant devant une autre cour que celle des capitouls
FF766/2	074	—	—	101B154	09/10/1722	—	POUMMIER (Jean) / FILIASTRE (Jeanne)	marchand d'eau de vie, <i>mari et femme</i>	—	POUZOLS / CHAPELLIER (Mlle), son épouse	attentat	insultes	diffamation	fausse accusation	—	—	2	—
FF766/2	075	—	—	101B154	10/10/1722	—	SUDRE (Jeannette)	<i>épouse de</i>	GAUBERT, rôtisseur	DERIES (Marguerite), épouse REY (Martial)	insultes	diffamation	—	—	—	—	2	voir aussi procédure de l'accusée contre la plaignante (même jour)
FF766/2	076	—	—	101B154	10/10/1722	—	DERIES (Marguerite)	<i>épouse de</i>	REY (Martial)	SUDRE (Jeannette), épouse GAUBERT, rôtisseur	insultes	excès	menaces	—	—	—	4	verbal du chirurgien / voir aussi procédure de l'accusée contre la plaignante (même jour)
FF766/2	077	—	—	101B154	12/10/1722	—	MOULIS (Jean)	garçon chaussetier	—	VAYSSIER (François), marchand fripier / DAUBIAN (Marguerite / VAYSSIER "fils" (François), <i>leur fils</i>	insultes	excès	récidive	—	—	—	8	verbal du chirurgien / voir aussi procédure des accusés contre le plaignant / voir encore les procédures des 23 et 25 août
FF766/2	078	—	—	101B154	13/10/1722	—	VAYSSIER (François) / DAUBIAN (Marguerite) / VAYSSIER (Marie-Antoinette)	marchand fripier, <i>mari et femme /leur fille, épouse de</i>	—	MOULIS (Jean), garçon chaussetier, <i>gendre et époux des plaignants</i>	insultes	excès	récidive	—	—	—	4	voir aussi procédure de l'accusé contre les plaignants / voir encore les procédures des 23 et 25 août
FF766/2	079	—	—	101B154	22/10/1722	—	FOURCADE (Bernard)	—	—	non renseigné	excès avec arme	—	—	—	—	—	2	procédure incomplète, seuls subsistent : le verbal du chirurgien (le 22 octobre) et un exploit d'assignation aux témoins (le 24 dudit)
FF766/2	080	—	—	101B154	03/11/1722	—	REY (Guillaume) / IZARD (Marie)	voiturier, <i>mari et femme</i>	—	BONNEMAISON (Louise), épouse BERNARD (Jean), ouvrier en soie	excès	—	—	—	—	—	6	"bougre de carogne, je veux te couper les bras" / verbal du chirurgien / seule la plaignante se fait agresser, elle est enceinte de 7 à 8 mois
FF766/2	081	—	—	101B154	07/11/1722	—	TOUSSAINT (Jeanne)	<i>fille de</i> [+]	TOUSSAINT (Jean)	GAYE, étudiant en Médecine	dénoncé de grossesse	promesse de mariage	—	—	—	—	1	l'accusé logeait en pension dans l'appartement de la plaignante et de sa mère / avec en souscription un certificat de grossesse dressé par une sage-femme assermentée
FF766/2	082	—	—	101B154	07/11/1722	—	SAUTOIR (Izabeau)	<i>épouse de</i>	VILLENEUVE (Hiérosme), tisserand de	BELOT (Théodoze), capitaine au régiment Piquenée	voie de fait	—	—	—	—	—	5	l'accusé possède aussi une taverne (qu'il fait tenir par une tavernière) et il vient y

Cote	N° liasse	N° greffier	Pièces internes	Anc. cote	Date de plainte	Date de sentence	Plaignant	Profession	Époux ou père	Accusé(s)	Type de cas 1	Type de cas 2	Type de cas 3	Type de cas 4	Sentence	Précisions	Nb	Observations
									lin	Infanterie								maltraiter la plaignante
FF766/2	083	—	—	101B154	26/11/1722	—	FOURNIER (Simone)	crocheteuse, épouse de	DUREGNE (Pierre), racher au port Garaud	AZAM (Marguerite), crocheteuse, épouse CLAVE (Pierre), travailleur au port Garaud / CLAVE (Jeanne-Marie), crocheteuse, sa fille	insultes	excès	—	—	—	—	6	querelle lors du transport de planches de bois entre le port Garaud et le canal / voir aussi la procédure de la 2e accusée contre la plaignante (même jour)
FF766/2	084	—	—	101B154	26/11/1722	—	CLAVE (Jeanne-Marie)	crocheteuse, fille de	CLAVE (Pierre), travailleur au port Garaud	FOURNIER (Simone) crocheteuse, épouse DUREGNE (Pierre), racher au port Garaud	insultes	excès	—	—	—	—	1	querelle lors du transport de planches de bois entre le port Garaud et le canal / voir aussi la procédure de l'accusée contre la plaignante et sa mère (même jour)
FF766/2	085	—	—	101B154	29/11/1722	—	ASQUIER (Etienne)	marchand trafiquant, tueur de cochons	faisant pour son fils François, âgé de 10 ans	ARIBAUD (Vidal)	maltraitance d'enfant mineur	excès réels	—	—	—	—	6	poussé dans le trou d'une glacière, l'enfant se fracasse la mâchoire / verbal du chirurgien (x 2), encore entre la vie et la mort 15 jours plus tard / accusé fuitif / avec requête en provision (20# accordées pour ses soins)
FF766/2	086	—	—	101B154	30/11/1722	—	CHARRIER (François)	marchand de pain à la livre	—	BARRAU (Jean), marchand de pain à la livre	insultes	diffamation	excès	—	—	—	3	verbal du chirurgien / menacé avec une bouteille et frappé avec un petit banc